

# Etudiants étrangers : « L'augmentation des droits de scolarité heurte les fondements de l'université française »

L'augmentation ciblée des droits de scolarité pour les étudiants extracommunautaires risque de fragiliser le potentiel de la recherche nationale, déplore, dans une tribune au « Monde » Yves Jean, président de l'université de Poitiers.

Par Yves Jean Publié le 05 December 2018 à 15h42 - Mis à jour le 05 December 2018 à 16h05



« Réserver la quasi-gratuité aux seuls citoyens français et européens qui s'inscriront demain dans une université française ne repose sur aucune justification objective. » Photo : université de Poitiers. DR

**Tribune.** L'annonce par le premier ministre de l'augmentation exponentielle des droits de scolarité dans les universités pour les étudiants étrangers extracommunautaires a surpris la communauté universitaire qui avait en mémoire un autre discours du même premier ministre, en mai 2018, lors de la conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieur à Paris : « *Tout ce que nous pourrons faire pour faire circuler l'intelligence et l'élever collectivement sera une réponse aux défis du monde.* »

Cette décision aura les effets inverses de ce discours ainsi que n'ont pas manqué de le déplorer des universités accueillant depuis des décennies des milliers d'étudiants étrangers, pour lesquels l'université française est leur *alma mater*, et qui sont autant d'ambassadeurs de la France.

L'augmentation ciblée des droits de scolarité (passage de 170 à 2 770 euros en licence et de 243 et 380 à 3 770 euros en master et doctorat) heurte de plein fouet les fondements mêmes de l'université française. Jusqu'à présent ouverte sur le monde, comme l'avait constaté le premier ministre en mai 2018, la France pourra-t-elle rester le quatrième pays de destination des étudiants internationaux après une telle annonce ?

## Une chance pour la France

Cette mesure abrupte revient à considérer les étudiants étrangers comme une charge pour le contribuable français et non comme une chance. Mais combien d'étudiants étrangers modestes ont réussi en France ou dans leur pays d'origine grâce à l'ouverture sur le monde qu'incarne l'université française ? Pourquoi ne pas rappeler que les étudiants étrangers rapportent plus qu'ils ne coûtent à l'économie française, lorsqu'ils séjournent sur notre territoire ? Comme l'atteste une étude commandée par Campus France en 2014, si ces étudiants représentent chaque année une charge pour le budget de l'Etat de trois milliards d'euros, ils participent aussi à l'économie nationale à hauteur de 4,65 milliards d'euros.

L'argument lié à l'iniquité fiscale qui voudrait qu'il soit injuste de faire supporter par le contribuable français le coût réel de la scolarité d'un étudiant étranger – en supposant de façon hasardeuse que ni cet étudiant ni ses parents n'ont jamais contribué aux finances publiques de la France – est inopérant. Rembourserait-on à une famille sans enfant une part de sa contribution fiscale correspondant au coût de l'éducation ? Doit-on, au nom des nécessités du financement de l'enseignement supérieur, renoncer également au principe d'universalité de l'impôt ?

Quelle est la justification juridique et éthique d'une différence de traitement entre les étudiants français et originaires de l'Union européenne, d'une part, et les étudiants étrangers ressortissants d'Etats tiers, d'autre part ? En droit, l'existence de solutions différentes doit reposer sur une différence de situation objective entre les usagers du service public. Or, réserver la quasi-gratuité aux seuls citoyens français et européens qui s'inscriront demain dans une université française ne repose sur aucune justification objective.

## Logique d'exclusion

Les étudiants ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, ou originaires de la Suisse et du Québec, sont-ils dans une situation différente d'un étudiant argentin, ivoirien, indien ou japonais ? De nombreux doctorants n'ont pas la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne et acquitter 3 770 euros annuels pour leur inscription en thèse sera rédhibitoire et les dissuadera de venir en France.

Cette logique d'exclusion a été bien comprise par d'autres pays qui voient dans la décision française une opportunité pour attirer les étudiants étrangers qui ne viendront plus dans notre pays. En Suède, une mesure identique a débouché sur 70 % d'étudiants internationaux en

moins, y compris en doctorat : une telle situation en France fragiliserait durablement le potentiel de recherche nationale.

Le triplement annoncé des bourses et des exonérations, dont les critères et les conditions d'attribution sont imprécis, ne permettra pas de répondre à l'ensemble des sollicitations ; et face à une telle complexité administrative, de nombreux étudiants renonceront tout simplement à leurs projets de formation en France. Cette éviction concernera en premier lieu les régions du monde les plus pauvres et, plus généralement, les étudiants les moins fortunés.

## Francophonie affaiblie

L'autre victime de cette mesure sera la Francophonie, dont l'influence va nécessairement diminuer. Depuis des dizaines d'années, l'accueil a été un outil au service de l'attractivité de la France sur la scène internationale, en particulier auprès des pays francophones. Sortir de cette stratégie pour rentrer dans une compétition internationale en matière de formation aura des conséquences profondes sur les attentes des publics et les valeurs de l'enseignement supérieur français.

Il est difficile de ne pas voir dans l'augmentation inconsidérée des droits de scolarité que propose le gouvernement pour les seuls ressortissants de pays tiers, le premier pas vers une augmentation similaire pour tous les étudiants et, par voie de conséquence, un changement de modèle économique du financement des universités. Faut-il comprendre que l'Etat souhaite, à terme, se désengager du financement des études universitaires, laissant aux étudiants et/ou à leurs parents le soin de s'endetter pour rendre possible la poursuite d'un cursus au sein d'universités dont la différenciation est déjà en marche ?

**Yves Jean** est président de l'université de Poitiers, et l'équipe des vice-présidents de l'université de Poitiers.

**Yves Jean** (Président de l'université de Poitiers)